

2,4-D ESTER 700

UN HERBICIDE À CONCENTRATION ÉLEVÉE POUR UNE SUPPRESSION EXCEPTIONNELLE DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES.



CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- Un concentré émulsifiable qui se mélange facilement avec d'autres herbicides pour supprimer efficacement de nombreuses mauvaises herbes problématiques.
- La concentration élevée permet d'accroître l'efficacité en matière de manutention et d'entreposage.
- Il peut être appliqué à l'aide d'un équipement au sol ou par voie aérienne.
- Il est idéal pour les mélanges en cuve avec du glyphosate pour le désherbage total avant la plantation dans les céréales et le maïs.

PRINCIPALES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes sensibles

Laiteron potager	Sagesse des chirurgiens	Ansérine de Russie
Bardanette épineuse	Salsifis majeur	Soude roulante
(jusqu'au stade de la 4 ^e feuille)	Grande herbe à poux	Bourse-à-pasteur
Bardane (avant le stade de la 4 ^e feuille)	Kochia à balais	Ortie dioïque
Lampourde glouteron	Chénopode blanc	Tabouret des champs
Petite herbe à poux	Moutardes (sauf des chiens et taniaise)	Mélilot (plantule)
Vergerette annuelle	Crépis des toits	Euphorbe à feuilles de serpolet
Caméline cultivée	Plantain	Canola spontané
Fausse-herbe à poux	Laitue scariole	Radis sauvage
	Amarante à racine rouge	Hélianthe des prairies

Mauvaises herbes difficiles à supprimer

Patience crépue (jusqu'au stade de la 4 ^e feuille)	Brunelle commune	Pourpier potager
Moutarde des chiens	Renouée des oiseaux (jusqu'au stade de la 4 ^e feuille)	Petite oseille
Lépidie des champs	Crépis des toits (au printemps, avant la moisson)	Moutarde-taniaise
Sagesse des chirurgiens (au printemps, avant la moisson)	Chénopode glauque	Amarante blanche
Séneçon	Matricaire odorante	Abutilon
Galinsoga cilié	Amarante fausse-blite	Et de nombreuses autres mauvaises herbes pour la suppression des parties aériennes
Épervière		



◀ Consulter l'étiquette pour la liste complète des mauvaises herbes supprimées, les directives d'application détaillées et les restrictions.

© 2024 Albaugh SARL. Tous droits réservés. Albaugh et le logo A sont des marques déposées d'Albaugh SARL. TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LE MODE D'EMPLOI SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. L'utilisation d'un pesticide de façon non conforme aux recommandations sur son étiquette constitue une infraction à la loi fédérale.

PRINCIPALES CULTURES

Blé, orge, maïs, parcours et pâturages

PRINCIPE ACTIF

2,4-D ester

GROUPE D'HERBICIDES

4

FORMULATION

660 g a.e./L

COMPARABLE À

2,4-D Ester 700

MODE D'ACTION

Auxines synthétiques

EMBALLAGES

2 bidons de 10 L, 115 L, 500 L, 1000 L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION

29979